AR PREFECTURE
006-240600593-20181213-181205-DE
Reçu le 20/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Peillon

Décision n°18 12 05

L'an deux mille dix huit, le jeudi 13 novembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Messieurs Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo Messieurs Jean-Marie Franco et Georges Blanc formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Noël Albin par Monsieur Georges Blanc, Madame Edith Lonchampt par Monsieur Gérard Stoerkel, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingeard par Madame Michèle Maurel et Monsieur Pierre Vestri par Monsieur Gérard De Zordo.

Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton a été nommée secrétaire de séance

Le Président indique que le bureau communautaire, dans sa séance du 13 décembre 2018 a émis un avis de principe favorable pour l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Peillon pour trois projets communaux :

- un projet de rénovation au cimetière pour un coût prévisionnel de 49 180,00 € Ht (fonds de concours demandé à hauteur de 11 963,00 €) ;
- un projet de restauration du four à pain communal pour un coût prévisionnel de 13 432,80 € Ht (fonds de concours demandé à hauteur de 4 506,90 €) ;
- un projet de rénovation de la salle polyvalente pour un coût prévisionnel de 40 013,00 € Ht (fonds de concours demandé à hauteur de 14 004,50 €).

Suivant l'enveloppe prévue pour la commune et tout en respectant le calendrier, le Président propose d'allouer un fonds de concours à hauteur de 30 474,40 € à la commune pour ces trois projets.

Le montant demandé entre dans l'enveloppe (216 453,00 €) encore disponible pour la commune jusqu'en 2020 et dans le budget 2018.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,
après en avoir délibéré,

-Décide d'allouer un fonds de concours de 30 474,40 € à la commune de Peillon pour ces projets, étant précisé que ce fonds de concours ne devra pas excéder 50% de la dépense restant à charge de la commune une fois les diverses subventions obtenues.

-Décide de procéder au versement dudit fonds de concours selon les modalités validées par la délibération n°121218, en date du 17 décembre 2012, à savoir :

- versement d'un acompte de 25% sur présentation de l'acte d'engagement ou d'un ordre de service avec le ou les entreprises retenues,
- versements d'acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur présentation des factures,
- versement du solde à la fin des travaux sur présentation d'un récapitulatif visé par le receveur municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA